PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

DECRET N° 2003 - 261 du 30 Octobre 2003
Portant nomination des administrateurs-maires d'arrondissements

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°8-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n°9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ;

Vu la loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de régions et des districts ;

Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°626 MATD-CABfixant les attributions et la composition du cabinet du préfet, du sous-préfet, de l'administrateur maire et de l'administrateur délégué.

DECRETE :

Article premier : sont nommés administrateurs-maires d'arrondissements :

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Arrondissement 1 Makélékélé : M. Maurice Maurel KIWOUNZOU

Arrondissement 2 Bacongo : M. Gomez MACKANDA

Arrondissement 3 Poto-Poto : M. Roland Bienvenu FAIGNOND

Arrondissement 4 Moungali : Mme. Célestine KOUAKOUA

Arrondissement 5 Ouenzé : M. Jean Claude IBOVI

Arrondissement 6 Talangaï : M. Albert LEYONO

Arrondissement 7 Mfilou : M. Albert SAMBA

COMMUNE DE POINTE-NOIRE

Arrondissement 1 Lumumba :	M. Magloire MABOUNDA
Arrondissement 2 Mvoumvou :	M. Valentin GOMA TCHIBOTA
Arrondissement 3 Tié – Tié :	M. Albert Victor BAYONNE
Arrondissement 4 Loandjili :	Mme. DEKAMBI née Fernande Marie Claire MAVOUNGOU

COMMUNE DE DOLISIE

Arrondissement 1 :	M. Jean Paul DECKOUS
Arrondissement 2 :	M. Gilbert AWANDZA

COMMUNE DE NKAYI

Arrondissement 1 :	M. Emile TAMBO
Arrondissement 2 :	M. Jean MOUINDA

COMMUNE DE OUESSO

Arrondissement 1 :	M. André Georges OBA
Arrondissement 2 :	M. Antoine SALONDO

COMMUNE DE MOSSENDJO

Arrondissement 1 : **M. Marcelin MOUkONGO-TSIMBA**

Arrondissement 2 : **M. Aloïse MBOUNGOU**

Article 2 : les intéressés percevront les traitements et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003 - 261 du 30 Octobre 2003

Fait à Brazzaville, le 30 Octobre 2003

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le président de la République,

Le ministre, de l'administration
du territoire et de la décentralisation,

François IBOVI.-

le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY.-